

## CHAPITRE V

# **Le projet pédagogique de l'exploitation agricole ou de l'atelier technologique de l'Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA)**

Dès les débuts de l'enseignement agricole, la présence dans les établissements d'exploitations agricoles et d'ateliers technologiques (EA-AT) est née de la volonté de mettre en place une formation professionnelle de qualité, proche des exigences du monde professionnel.

*« Les exploitations devenues centres de l'EPLEFPA, doivent [...] s'engager dans une démarche de projet, et notamment élaborer leur projet pédagogique, en cohérence avec les projets de formation des centres (lycées, CFA et CFPPA). Il sera donc utile d'examiner, dans les années à venir, les modalités d'élaboration de ces projets, ainsi que leur contenu et leur mise en œuvre »*

Ainsi se concluaient, dans le *Rapport de l'enseignement agricole de 2001*, les recommandations du chapitre relatif à l'utilisation pédagogique de l'exploitation agricole de l'EPLEFPA. L'utilisation pédagogique des exploitations y était décrite au travers de la mise en œuvre d'actions innovantes engagées depuis les années 1990, actions qui s'appuyaient sur l'opération « Démonstration Agriculture durable » d'une part, et sur l'action Pygmalion traitant des rôles de l'exploitation quant au baccalauréat professionnel agricole d'autre part. La diversité des activités pédagogiques et les multiples rôles des acteurs y étaient soulignés.

# 1. L'utilisation pédagogique des exploitations agricoles et des ateliers technologiques

## 1.1. Le contraste entre préconisation et mise en œuvre

Le décret n° 2001-47 du 16 janvier 2001 relatif à l'organisation administrative et financière des EPLEFPA, modifiant le livre VIII du code rural, a institué le «*projet pédagogique de l'exploitation agricole (EA) ou de l'atelier technologique (AT)*». L'article R. 811-47-2 du code rural prévoit que «*le conseil d'exploitation ou le conseil d'atelier technologique... élabore notamment le projet technique et économique, le projet pédagogique et le programme d'expérimentation et de démonstration de l'exploitation ou de l'atelier technologique*».

La circulaire du 25 juin 2001 DGER/FOPDAC/C2001-2007 relative aux exploitations agricoles et aux ateliers technologiques des EPLEFPA en a précisé les contours: «*Le projet pédagogique... résulte d'une double démarche et doit être une co-construction entre les différents acteurs:*

- *l'expression de la demande pédagogique qui, à partir des référentiels de formation et du projet pédagogique de chaque centre de l'EPLEFPA, vise à établir la liste des thèmes et des situations pouvant être réalisées sur l'exploitation agricole ou l'atelier technologique;*
- *l'inventaire du potentiel pédagogique qui se traduit par l'élaboration d'un document de présentation générale, accompagné de fiches d'activités, d'une liste de situations de formation offertes par l'EA ou l'AT et des modalités de mise en œuvre.*

*Le projet pédagogique doit, à partir de cette double démarche, être traduit dans un programme d'utilisation pédagogique de l'EA ou de l'AT».*

En décembre 2003, un bilan de la mise en œuvre de cette circulaire dans son volet pédagogique a été demandé à l'Inspection par deux sous-directions de la DGER (POFEGTP et FOPDAC); il a été également proposé d'étudier le rapport entre l'utilisation pédagogique de l'exploitation et les coûts induits («surcoûts pédagogiques»). La démarche, qui a mobilisé 23 inspecteurs enquêtant en binômes auprès de 23 exploitations ou ateliers technologiques (EA/AT) au cours des années 2003 à 2005, a conduit à l'élaboration d'un rapport et d'un guide méthodologique à l'usage des équipes de direction et pédagogiques intitulé *Piloter l'utilisation pédagogique des EA/AT*.

À travers les pratiques pédagogiques observées, l'évaluation réalisée a bien montré que les exploitations agricoles et les ateliers technologiques contribuent:

- à la construction de savoirs généraux;
- à l'acquisition et/ou au développement de compétences professionnelles,

- à l'apprentissage d'habiletés sociales ;
- au développement personnel de l'apprenant.

En ce qui concerne les pratiques comme l'acquisition des compétences, la diversité est grande en fonction des établissements, des filières de formation, des secteurs professionnels considérés, faute notamment d'une relecture des référentiels propre à identifier les compétences à développer dans les situations professionnelles inventoriées.

Il n'y a pas davantage, le plus souvent, d'organisation des disciplines. Celles-ci sont parties prenantes dans la construction des savoirs, mais elles ne s'approprient pas spontanément les autres dimensions du potentiel de formation des exploitations ou ateliers : celles qui relèvent à la fois de processus éducatifs, pédagogiques et culturels.

L'analyse des écarts entre le prescrit des référentiels et le réalisé met aussi en évidence que c'est dans les établissements où la culture s'est construite, historiquement et stratégiquement, autour de la dimension professionnelle de la formation, voire de la pratique, que les écarts sont minimes, ce qui témoigne d'une utilisation encore traditionnelle des exploitations et ateliers. La contribution pédagogique des EA/AT peut donc être qualifiée de plutôt classique et souvent dispersée ; les exploitations agricoles et ateliers technologiques « font de la compétence sans le savoir ».

Le contraste observé entre les textes et leur mise en œuvre, dans une utilisation pédagogique peu construite et avec un manque de projets formalisés, mérite que l'on approfondisse la notion de projet pédagogique de l'EA/AT, que l'on précise les conditions de l'élaboration du projet et que l'on mette en évidence, en conséquence, sa pertinence comme outil de pilotage au profit de la formation des apprenants.

## **1.2. Un contexte en évolution**

Tout cela est d'autant plus nécessaire que les publics en formation ont évolué, que le renouvellement important des populations d'enseignants exige que les EA/AT contribuent à leur professionnalisation et que l'enseignement agricole doit répondre à l'évolution de l'agriculture et aux attentes sociétales, comme le souligne la circulaire DGER/SDRIDCI/C2008-2009 du 27 juin 2008 : « Emergence et diffusion de pratiques agricoles durables : stratégie de l'enseignement agricole ».

Ce nouveau contexte implique que le potentiel pédagogique des EA/AT soit valorisé dans tous les éléments qui le constituent :

- les activités de l'exploitation ou de l'atelier et les situations de travail ;

- le territoire : les sols, les cours d'eau, la faune, la flore, les données météorologiques, les structures paysagères, les sites remarquables, le patrimoine bâti, les réseaux de partenaires, l'histoire du site...
- le système de production et les modes de mise en marché : les ateliers et les facteurs de production, les assolements, les conduites, les résultats technico-économiques, la commercialisation...
- les projets et programmes de l'EA-AT : production, aménagements, pédagogie, expérimentation...



## **Zoom**

---

### **Les SIG (systèmes d'informations géographiques) un exemple de renouvellement du contexte**

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) ont connu un développement considérable durant les dix dernières années dans les établissements d'enseignement agricole avec un accompagnement financier important des conseils régionaux. Elles ont également concerné les EA/AT. Pour ces centres, elles constituent un outil de gestion et de diffusion de l'information. Elles favorisent l'accès des enseignants et des apprenants aux données de l'exploitation et sont ainsi un moyen de formation aux outils TIC utilisés par le monde professionnel.

La présence de personnels qualifiés (directeur d'exploitation et d'atelier technologique, professeur TIM, TEPETA IBA) a créé des conditions favorables au développement de l'usage des TIC. Les équipements se sont généralisés mais ils restent cependant d'une grande hétérogénéité. Les usages professionnels sont multiples : réglementaire, technique, économique, commercial, spatial et territorial, etc.

Les SIG représentent un outil porteur de fortes potentialités pédagogiques au service des différentes filières de formation (BEPA, baccalauréats, BTS) et des différents secteurs professionnels (production, aménagement de l'espace, services en milieu rural...). Ils représentent au niveau du territoire un champ de mise en application concrète très riche d'enseignements.

En baccalauréat technologique par exemple, une situation pluridisciplinaire du module M6 « Espaces, territoires et société » associe l'histoire-géographie, l'agronomie et l'informatique afin de sensibiliser les élèves à la place des SIG comme outil d'aide à la décision dans les démarches d'aménagement du territoire. Les enseignants peuvent s'appuyer sur les données des exploitations agricoles pour analyser avec les élèves des cas concrets : inventaires agro-écologiques, diagnostic d'éco-conditionnalité, mise en œuvre d'une agriculture de précision dans les itinéraires techniques, gestion du parcellaire...

Utilisation et valorisation des TIC dans les EA/AT devraient en conséquence trouver toute leur place dans les différents projets à l'échelon local comme régional.

Parmi les éléments qui renouvellent le contexte de l'utilisation pédagogique des EA/AT, il faut enfin mentionner la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, qui a transféré aux Régions les biens immobiliers des établissements d'enseignement agricole qui appartenaient à l'État, en pleine propriété et à titre gratuit. Ce transfert, effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, concerne les exploitations agricoles (bâtiments et terrains).

À cette occasion, des Régions ont pu exprimer des interrogations mais aussi des avis différents concernant les modalités de fonctionnement des exploitations agricoles et des ateliers technologiques. Conforter le projet pédagogique des EA/AT est un atout complémentaire pour leur valorisation ; la rénovation en cours des référentiels constitue alors une opportunité favorable. Dans ce contexte, les équipes pédagogiques devront donc faire preuve d'imagination et de détermination pour mettre en œuvre des projets pédagogiques novateurs.

## **2. La notion de projet pédagogique de l'exploitation ou de l'atelier technologique**

La notion de projet pédagogique de l'exploitation agricole ou de l'atelier technologique a été explicitée pour la première fois lors des Troisièmes rencontres nationales des directeurs d'exploitations agricoles et d'ateliers technologiques (DEA/DAT) à Metz en 1998, dans un groupe de travail qui avait pour thème de réflexion : « Projet d'établissement et système d'exploitation ». Dans le compte-rendu de séance, les principaux éléments d'un projet pédagogique sont avancés :

- « prendre en compte la diversité des publics, les choix pédagogiques des équipes (disciplinaire et interdisciplinarité, progression, pédagogie du projet, PUS, PIC...) » ;
- le potentiel pédagogique ;
- le règlement intérieur de l'EA/AT, l'hygiène et la sécurité, l'encadrement et la surveillance des apprenants ;
- les coûts pédagogiques qui font l'objet d'échanges ;
- l'évaluation du projet.

Les échanges du groupe s'achèvent sur la question : « EA/AT, centres constitutifs des EPLEFPA ? » ; cette question trouvera sa réponse dans la loi 99-574 du 9 juillet 1999 d'orientation agricole, qui a fait passer l'EA/AT, de sa place en division B lycée, à une place de centre de l'EPLEFPA. Le décret d'application du 16 janvier 2001, déjà cité, instituera le projet pédagogique de l'EA/AT.

La notion de projet pédagogique du centre de formation de l'EPLEFPA était assez connue ; elle est en effet présente dans les textes dès la loi du 9 juillet 1984 portant rénovation de l'enseignement agricole avec le projet pédagogique de l'établissement (article 8).

L'article R. 811-31 du Code rural précise en effet : « *Le conseil intérieur de chaque lycée, le conseil de perfectionnement de chaque CFA ou le conseil de centre de chaque CFPPA [...] prépare la partie pédagogique du projet d'établissement, conformément à l'article 18 de la loi n° 89-486 du 10 juillet 1989 d'orientation sur l'éducation. [...]*

« *Les équipes pédagogiques ont pour mission de favoriser la concertation entre les enseignants, en particulier en ce qui concerne la coordination des enseignements, le choix des méthodes pédagogiques, des matériels techniques, des manuels et des supports pédagogiques, le suivi et l'évaluation des élèves, l'organisation du travail des élèves, les relations avec les familles, l'orientation et l'utilisation pédagogiques de l'exploitation agricole et des ateliers technologiques...* »

De même, l'article R. 811-11 du code rural rappelle que « *Les missions pédagogiques et éducatives des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles s'exercent dans le respect des objectifs pédagogiques et éducatifs fixés par le ministre de l'Agriculture. Les projets pédagogiques qui sont établis dans la limite des prescriptions fixées sur le plan national par le ministre de l'agriculture définissent notamment :*

- 1) l'organisation en unités de formation, classes, groupes d'élèves, stagiaires ou apprentis ;*
- 2) l'emploi des dotations en heures d'enseignement dont dispose l'établissement ;*
- 3) la répartition des différentes séquences de formation ;*
- 4) la définition, en tenant compte des schémas régionaux, des actions de formation complémentaire et de formation continue destinées aux jeunes et aux adultes ;*
- 5) l'ouverture sur l'environnement social, culturel, économique ;*
- 6) le choix de sujets d'études, en particulier pour compléter ceux qui figurent dans les programmes nationaux ;*
- 7) sous réserve de l'accord des familles pour les élèves mineurs, les activités facultatives qui concourent à l'action éducative organisées à l'intention des élèves».*

En revanche, la notion de *projet pédagogique de centre de production* est nouvelle et singulière.

L'EA/AT se trouve en effet à la confluence des demandes des centres, tout en étant en position d'offre de son potentiel pédagogique. Le projet péda-

gogique devra articuler ces deux positions. La responsabilité des équipes pédagogiques (articles L. 912-1 et R. 421-49 du code rural), et le rôle du conseil pédagogique (articles L. 811-8 du code rural et L. 421-5 du code de l'éducation) – conseil qui n'est pas installé dans les EPLEFPA, mais qui est prévu par la loi n° 2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école – sont importants.

Le projet de l'EA/AT s'inscrit donc dans le projet d'établissement et il croise les projets des centres de formation. Ceci rend son élaboration sans doute plus difficile mais d'autant plus nécessaire.

### **3. L'élaboration du projet pédagogique**

#### **3.1. La démarche de conduite de projet**

Elle nécessite une méthodologie claire et donc une organisation spécifique qui visent à répondre aux attentes du « maître d'ouvrage », l'EPLEFPA, dans les conditions de coûts et de délais fixées dans le cadre prescrit (DGER/SDEPC : 2005-2015 du 19 octobre 2005, *Les projets d'établissement* ; DGER/FOPDAC du 25 juin 2001 : *Les exploitations agricoles et les ateliers technologiques : fonctions et contributions aux missions et projets des établissements* ; DGER/SDEPC : 2005-2014 du 19 octobre 2005, *Projets régionaux de l'enseignement agricole (PREA)* ; DGER/SDRIDC du 27 juin 2008 : *Émergence et diffusion de pratiques agricoles durables : stratégie de l'enseignement agricole*).

Si elle a pour objet premier de bénéficier aux apprenants (élèves, apprentis et stagiaires), la démarche de conduite de projet donne aussi une occasion de positionner les EA/AT en tant que lieu de formation et de professionnalisation privilégié pour les équipes pédagogiques de l'EPLEFPA.

La gestion de projet intègre préalablement la définition des axes et des objectifs stratégiques et politiques locaux. Le schéma directeur (ou stratégique), fort de la définition de priorités en termes de réalisations d'objectifs donne une visibilité sur les ambitions de l'établissement et de ses acteurs. Pour garantir la réalisation des intentions à moyen terme, la notion de faisabilité doit trouver toute sa place et sa valeur : objectifs et démarches pédagogiques précis, concrets et évaluables, définition des besoins, des moyens à mettre en œuvre, des rôles de chacun.

Cette procédure spécifique est une étape qui nécessite la mise en place d'un comité de pilotage regroupant les différents acteurs de l'établissement, voire de la communauté éducative ainsi que des experts (professionnels, techniciens, par exemple), si nécessaire. Les enseignants et formateurs de toutes

les disciplines y trouveront une place privilégiée ainsi que les représentants des apprenants, sous la conduite d'un chef de projet en la personne du DEA/DAT, délégué officiellement par le directeur de l'EPLFPA, président du conseil de l'EA/AT.

Le rôle des instances n'en sera pas affaibli, bien au contraire. En leur sein et au bénéfice de leurs membres s'établiront discussions, échanges et validations des phases successives, qu'elles soient d'étape ou finale.

### **3.2. Présentation succincte de la méthodologie de projet**

#### *Phase préparatoire : définition du projet, formalisation*

L'évolution de la place de l'EA/AT au sein de l'EPLFPA sera particulièrement prise en compte, d'une part en termes de transversalité (toutes les disciplines, toutes les filières, toutes les voies de formation) et aux fins d'optimisation dans de multiples domaines :

- communication ;
- mutualisation des pratiques ;
- diversification des supports et des situations.

Le projet pédagogique restera d'autre part un lieu privilégié de concrétisation des intentions éducatives et de la participation active des EA/AT à la mission d'insertion scolaire et sociale fixée aux établissements.

Cette phase, que l'on peut définir « d'avant-projet », intègre plusieurs études.

#### ***L'étude d'opportunité : prise de conscience, définition du périmètre de l'action et de son contexte, ciblage des utilisateurs, identification des besoins***

Un recensement des activités et des situations de travail sera établi parallèlement à l'élaboration d'un inventaire exhaustif des ressources existantes dans les domaines scientifique, technico-économique, patrimonial et culturel. La mise en œuvre de diagnostics (territorial, agro-environnemental, durabilité...) participera à la définition de l'étendue de ce potentiel. Les responsabilités du directeur de centre en tant que chef de projet devraient être officialisées à ce stade.

#### ***L'étude de faisabilité organisationnelle, technique et économique***

L'analyse des besoins repérés prendra en compte les référentiels et leurs recommandations mais aussi les profils des apprenants. La mesure du potentiel pédagogique offert par les EA/AT devrait trouver ici sa pleine expression, en particulier dans la réponse aux attentes sociétales présentes (biodiversité, sécurité, durabilité...), au profit d'une image positive du travail et des métiers, à l'acquisition d'un esprit d'entreprise, à l'apprentissage du geste et

des techniques professionnelles ainsi qu'au développement de la démarche menant à la décision.

La mise en place et l'entretien de conditions matérielles favorables faciliteront l'utilisation pédagogique des EA/AT en confortant l'image positive auprès des apprenants. Les actions retenues, y compris en matière d'effets induits, conforteront «l'étayage du projet», en marquant le sérieux qui s'y attache.

### ***L'étude technique détaillée : adaptation fonctionnelle, formalisation***

Elle s'attachera à déterminer et à retenir un certain nombre de méthodes et de principes d'utilisation pédagogique et didactique aboutissant à la rédaction d'un véritable programme d'utilisation ou «cahier des charges». L'inventaire des activités et pratiques sera établi à partir de l'analyse des progressions pédagogiques et de l'agrégation des éléments qui en sont extraits. Ces activités seront inscrites sur un planning accessible à tous.

La mutualisation des outils et des expériences prendra ici toute sa valeur en veillant à associer cadre pédagogique et réglementaire (y compris en matière d'hygiène et de sécurité), en particulier dans la mise en place du dispositif «mini-stages».



## **Zoom**

---

### **En BTSA, un exemple de réalisation avec l'exploitation agricole de l'établissement comme support pédagogique**

Le module D43 «expérimentation» est un domaine pertinent d'utilisation pédagogique de l'exploitation agricole d'un établissement.

Il s'agit d'un module bi-disciplinaire agronomie/mathématiques-statistiques. Les notions d'agronomie et de statistiques sont étroitement impliquées.

La mise en place d'un essai est réalisée au niveau de l'exploitation. Les objectifs poursuivis sont précisés en concertation par les différents acteurs. Le DEA a donc porté l'information au préalable aux enseignants et incité à son utilisation. Dans le cas étudié, il s'agit d'une plateforme de différentes variétés de blé avec dispositif en blocs.

Les différentes étapes sont négociées entre les acteurs responsables : chef d'exploitation, enseignants d'agronomie et de mathématiques, responsable pédagogique de l'établissement.

L'étude s'effectue en plusieurs phases en tenant compte des différentes contraintes :

- phase préalable : choix de la parcelle support de l'essai, date prévisionnelle du semis ;
- phase de réalisation : suivi parcellaire par les étudiants ;
- phase d'étude : recueil des données et saisie informatique sous le logiciel STATITCF ;
- phase de valorisation des résultats : exploitation statistique par analyse de variance réalisée

en petits groupes d'élèves. À l'issue de cette analyse, les apprenants proposent un choix variétal adapté à la situation étudiée ;

– compte rendu sous forme d'un document écrit et présentation orale.

La réussite d'une telle expérience repose sur une volonté affichée des différents intervenants de travailler en équipe. L'initiative en revient aux enseignants d'agronomie et de mathématiques qui ont l'habitude de travailler ensemble. Ce sont les moteurs de cette démarche. Ils définissent les conditions de réalisation de cette étude. En retour, l'exploitation assure la mise à disposition de la parcelle et surtout du matériel à des moments précis, ce qui suppose une concertation régulière entre les personnes de l'équipe élargie ; le DEA est placé ici dans la fonction importante de facilitateur. Le responsable pédagogique de l'établissement a aussi prévu des plages horaires relativement souples où interviennent les deux enseignants.

En conclusion, les différents acteurs, apprenants, enseignants, responsable pédagogique et équipe d'exploitation sont satisfaits de cette expérience. Le rôle de l'exploitation comme support pédagogique a été optimisé. Cette expérience a permis aux apprenants de s'intéresser de près à l'exploitation agricole, parfois même de la faire découvrir aux participants. La réussite d'une telle expérience demande une cohésion de l'ensemble des acteurs et le support d'un projet pédagogique validé.

---

### ***Phase de réalisation : développement du projet***

Au cours de cette étape s'aménagera la concrétisation des actions et opérations retenues avec les apprenants, les employés, les équipes pédagogiques, le DEA/DAT, voire une contractualisation entre des acteurs. En lien avec la mise en place du plan d'actions s'établiront le plan de communication spécifique et l'élaboration d'un tableau de bord qui facilitera le pilotage futur et l'indispensable évaluation du système.

L'adéquation entre l'architecture des formations d'un EPLEFPA et le système des activités de production n'est jamais complète. La mise en place d'ateliers pédagogiques, les stages en entreprises et voyages d'études ne pallient qu'en partie cette difficulté. La mise en réseau géographique ou thématique des potentiels pédagogiques des EA/AT devient alors nécessaire en permettant de répondre à la diversité des besoins pédagogiques.

### ***Phase d'évaluation ou capitalisation***

Chaque étape, chaque action définissant des indicateurs spécifiques afférents aux objectifs à atteindre, une évaluation continue devra se développer. En référence à la programmation, cette phase permettra :

– l'évaluation du résultat de la mise en œuvre du programme d'utilisation pédagogique, donc de la satisfaction des besoins ;

- l'impact de l'utilisation pédagogique sur les apprenants notamment en termes d'acquisition de compétences ;
  - l'estimation des moyens mis en œuvre et des surcoûts pédagogiques générés.
- Les expériences seront alors capitalisées, répertoriées et des bilans réalisés régulièrement dans le cadre du suivi du projet en vue de corrections et d'une optimisation future.

### 3.3. Les conditions de réussite du projet pédagogique

Dans le contexte rappelé précédemment, à savoir :

- le transfert du patrimoine aux régions et les interrogations de la collectivité sur les missions dévolues aux EA/AT, notamment en regard des ateliers pédagogiques présents chez nos collègues de l'EN,
- l'hétérogénéité des apprenants (nouveaux publics),
- la rénovation des diplômes et des référentiels dans le secteur production,
- les réponses aux attentes sociétales,

la mise en place d'un projet pédagogique propre aux EA/AT doit devenir une composante indispensable du projet d'établissement, donc une force de structuration de l'EPLFPA. La notion de dimension professionnelle est mise alors entièrement au service de la pédagogie comme devrait également l'être celle liée à l'expérimentation et au développement, en particulier dans les sections de BTSA.

#### *Favoriser l'élaboration et la mise en œuvre du projet*

À la « gestion de projet » précédemment traitée, il faut ajouter d'autres conditions indispensables à la réussite de ce challenge :

- la prise de conscience de la diversité et du fort potentiel des EA/AT ;
- l'intégration de tous les acteurs dès le départ de la réflexion, y compris des apprenants afin de faciliter la notion d'appropriation ;
- la volonté et l'engagement des équipes à l'utiliser pleinement.

Le projet devient alors également illustration de liberté pédagogique et créativité, d'autonomie et d'initiative pédagogique y compris en matière de parcours personnalisés.

Si démarche et construction du projet doivent être conduites et encadrées, démocratie et participation de tous les acteurs restent un gage de succès. Expression ouverte, recherche de champs d'activités innovants, pluralité des mises en situation doivent contribuer à une avancée constante vers les objectifs fixés. Ce sera facilité par la prise en compte de cette recommandation dans les référentiels. Cela reste pourtant insuffisant, le projet devant créer une dynamique qui lui est propre, dans ce moment particulier, grâce à :

- une organisation adaptée et une mise en œuvre facilitée ;
- des critères d'évaluation réfléchis tout au long de la construction ;
- la culture de l'écrit dans toutes les phases : élaboration, réalisation et évaluation ;
- la motivation et l'engagement du DEA/DAT dans le projet, son habileté dans l'animation du groupe de travail, son positionnement en termes de facilitation et sa volonté de concourir au succès.

En résumé, le rôle des acteurs et en particulier celui du DEA/DAT ainsi que l'énergie des équipes placée au service du projet pédagogique créent des conditions de responsabilités partagées favorables à la réussite du challenge entrepris.

### *Mettre en place un pilotage affirmé*

Il consistera à déterminer et à mettre en œuvre un accompagnement structuré indispensable au fonctionnement et aux évolutions futures.



## **Zoom**

---

### **Conditions favorables à la mise en œuvre d'un projet pédagogique de l'exploitation agricole ou de l'atelier technologique**

#### **Conditions propres au centre**

- Une relation entre les orientations de l'exploitation et les filières de formation ;
- La nature des productions, certaines (horticulture, viticulture) se prêtant mieux que d'autres à la mise en œuvre de travaux pratiques ;
- L'appropriation des exploitations et ateliers technologiques par les filières générales et technologiques ou encore par les filières autres que la production (aménagement, services), pour les disciplines non techniques ;
- La proximité EA-AT/centres de formation ;
- Un cadre soigné, accueillant, des vestiaires et des équipements sanitaires fonctionnels ;
- Des équipements destinés aux pratiques pédagogiques (salles de cours, petit matériel, matériel ou parcelles dédiés) et des conditions de sécurité irréprochables ;
- Un fonctionnement facile à appréhender, ni trop complexe, ni trop marqué par la pédagogie ou l'expérimentation ;
- Un suivi et des résultats techniques et économiques des productions satisfaisants, des enregistrements complets et largement diffusés ;
- Une équipe d'exploitation stable, de bonnes relations entre les agents et une véritable implication des salariés dans la fonction pédagogique.

### Conditions propres à l'établissement

- Des emplois du temps prévoyant des plages horaires adaptées et/ou une souplesse d'organisation suffisante ;
  - Une bonne concertation pédagogique et technique (réunions d'exploitation...) et une circulation de l'information organisée ;
  - Une valorisation de la « culture professionnelle » ;
  - Le souci de structurer, de formaliser, et de communiquer ;
- des équipes pédagogiques impliquées dans l'élaboration des grilles d'évaluation et dans leur suivi au quotidien ;
- Un DEA/DAT jouant son rôle, essentiel dans l'animation, la concertation et la diffusion des informations, présent lors des réunions de filière et des conseils de classe, notamment celles qui organisent des mini-stages, pour saisir l'occasion de proposer des situations de formation (TP, TD) répondant aux objectifs des référentiels, et de lancer des appels d'offres pour divers projets d'études ou de communication ;
  - L'implication des proviseurs adjoints, des directeurs de CFA et CFPPA et des CPE dans les démarches d'appui pédagogique aux enseignants techniques et notamment aux nouveaux en ce qui concerne l'appropriation et le respect des référentiels, dans l'animation des équipes pédagogiques des filières. Ils y sont trop souvent peu impliqués, alors qu'ils y ont toute leur place au même titre que pour l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du projet.
- 

## 4. Le projet, outil de pilotage de l'utilisation pédagogique de l'exploitation

Selon la circulaire C2001-2007 du 25 juin 2001, « *le projet pédagogique doit être traduit en un programme d'utilisation pédagogique de l'EA/AT* ». Ce programme est donc le plan d'action du projet, véritable « feuille de route » sur un pas de temps donné : une année scolaire ou un cycle de formation. Son succès nécessite :

- la participation de multiples acteurs de l'établissement :
  - . les enseignants et formateurs,
  - . les directeurs de centre mais aussi les autres membres de l'équipe de direction (gestionnaire, CPE),
  - . les salariés de l'EA/AT,
  - . les représentants des apprenants.
- un pilotage dynamique qui doit être principalement assuré par le DEA/DAT selon le référentiel de métier des emplois de direction : « *le DEA/DAT prépare le projet pédagogique de l'exploitation agricole ou de l'atelier technologique et le propose au conseil d'exploitation ou d'atelier ; il veille à la valorisation de l'EA/AT par l'ensemble des centres constitutifs et participe à la concertation pédagogique pour en prévoir les modalités* ».

L'étude conduite par l'Inspection de l'enseignement agricole de janvier 2004 à janvier 2006 a mis en évidence le rôle essentiel de cette fonction de pilotage qui consiste à impulser, animer, arbitrer, décider, organiser, informer, évaluer, ajuster, etc., pour permettre l'émergence d'une dynamique collective où chacun apporte sa contribution (compétence, expérience,...), fait part de ses besoins, de ses demandes au service de la formation des apprenants.

La création de cette dynamique est très liée à la nature du pilotage : s'il est faible, voire inexistant, la concertation, lorsqu'elle existe, est l'affaire de quelques personnes seulement qui ont des affinités ; quand au contraire, le pilotage est réel, « fruit » d'une réflexion structurée, les individualités s'effacent pour laisser place à la participation collective.

Le pilotage par le projet dans le contexte d'un management valorisant les compétences, permettant l'accompagnement des nouveaux enseignants, attentif aux réalisations, est sans nul doute un élément clé pour respecter les consignes prescrites dans les référentiels et leurs recommandations ; les acteurs s'adaptent au changement à condition d'en mesurer la portée, d'y trouver un intérêt et d'en partager les objectifs.

Afin d'aider les équipes des établissements, l'Inspection a élaboré un guide méthodologique qui constitue un outil pour lancer localement la construction du programme d'utilisation pédagogique de l'EA/AT. Présenté en dix fiches, ce guide rappelle les étapes essentielles à respecter :

- définir le potentiel pédagogique de l'EA/AT et le faire connaître ;
- demander aux équipes pédagogiques d'exprimer leurs besoins avec une entrée « filière » ;
- formaliser sous forme de fiches la conduite des travaux pratiques et mutualiser les expériences ;
- mettre en place un cadre pédagogique et réglementaire pour le dispositif mini-stages ;
- veiller à l'existence et au maintien de conditions favorables à l'utilisation pédagogique : conditions matérielles, hygiène et sécurité...
- faire de l'EA/AT un lieu de formation et de professionnalisation des enseignants et formateurs par des mises en situation concrète : stages individuels sur l'exploitation, stages sur site en équipe pédagogique...

Le projet pédagogique de l'EA/AT n'est pas établi une fois pour toutes ; il doit être régulièrement valorisé au cours des différents conseils et évalué afin d'adapter les pratiques et justifier les moyens mis en œuvre ; il doit aussi être réactualisé pour répondre aux évolutions des formations de l'EPL.

Il constitue également un support de mutualisation entre les EPL d'une région pour répondre d'une façon pertinente à des besoins pédagogiques spécifiques : options, spécialités, MIL, MAR...

Comme tout projet, le projet pédagogique de l'EA/AT sera reconnu et suscitera réflexions, suggestions et engagements des différents acteurs s'il est porteur de sens et s'il répond aux attentes des usagers ; il doit être le « fruit » d'un travail d'équipe (directeur d'EPL, proviseur adjoint, directeurs de centres, enseignants, formateurs, salariés de l'EA/AT...) et constitue un volet du projet du centre EA/AT et plus globalement du projet d'établissement.

## 5. Conclusion

Dans le contexte présent, rôle et place des EA/AT évoluent et doivent pouvoir s'adapter afin de participer aux réponses attendues par la société et ses acteurs tout en optimisant leur mission principale : être le support privilégié de formation, d'éducation et d'insertion.

L'organisation de ce schéma et la construction raisonnée de cette architecture ne peuvent s'établir « au fil de l'eau » et sans ligne directrice.

La mise en place d'un projet pédagogique spécifique aux EA/AT reste un élément fort permettant d'atteindre les objectifs repérés. Il lui faudra cependant avoir été construit en harmonie avec les autres centres pour contribuer à constituer une partie importante des fondations du projet d'établissement.

Trois facteurs viennent étayer et conforter cette démarche :

- la mise en œuvre de la circulaire « Émergence et diffusion de pratiques agricoles durables : stratégie de l'enseignement agricole » (p. 3), qui crée un moment privilégié pour la réflexion au sein des établissements et confie aux EA/AT de nouvelles missions ouvrant à de nouvelles dimensions ;
- l'écriture des référentiels et leur application menée dans un esprit d'interdisciplinarité, de mutualisation et de rénovation où la réponse aux attentes sociétales dépasse le seul « monde du professionnel » ;
- la volonté de revaloriser « les autres missions », en particulier l'expérimentation, le développement et l'animation des territoires, elles-mêmes vecteurs d'une pédagogie active et innovante.

Le projet pédagogique se positionne donc bien en tant qu'outil performant de pilotage. L'engagement des équipes et l'habileté de conduite du DEA/DAT restent les vecteurs principaux conduisant à la réussite des apprenants et de toute la communauté éducative.